



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2020-06 VOI

ARRETE SUR LA CIRCULATION
SANS TRAVERSEE DE ROUTE
BRANCHEMENT ENEDIS – CHEMIN ET IMPASSE DU RAVIN
Du 01/04/2020 POUR 8 JOURS

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise **EDTPE 02 31 31 04 55 / SOGELINK POUR ENEDIS**
pour un branchement Enedis individuel neuf pour M. BELLENGER
Du 01/04/2020 jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1

Branchement Enedis individuel neuf pour M. BELLENGER. IMPASSE DU RAVIN
Traversée de route non demandée et non autorisée.

ARTICLE 2

Fermeture à la circulation dans les deux sens et interdiction de stationner sauf riverains. Les deux sens de circulation seront concernés.

ARTICLE 3

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 17/03/2020
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

